



Intérieur

## DESCRIPTION

---

Peinture mate veloutée en phase aqueuse.

## DESTINATION

---

Pour murs et plafonds intérieurs en travaux neufs ou de rénovation.

## PROPRIETES

---

- Bon pouvoir couvrant.
- Bon Garnissant et opacifiant
- Faible odeur
- Grande facilité d'application
- Rapidité de séchage
- Masque certaines irrégularités

Classement AFNOR NFT 36 005 Famille I Classe 7b2.

## CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

---

**Aspect en pot**

: Liquide onctueux.

**Aspect du film**

: Mat velouté pommelé fin.

**Masse volumique**

: 1.49 +/- 0,05 Kg/l.

**Extrait sec**

: En poids: 64+/- 2% en volume: 47+/- 2%.

**COV (directive 2004/42/CE)**

: Valeur limite UE pour ce produit (cat. A/a): 30 g/l.

Ce produit contient au maximum 10 g/l de COV.

**Point éclair**

: Non concerné.

**Brillant Spéculaire à 85°**

: 15-25.

**Rendement**

: 7 à 9 m<sup>2</sup>/l selon la nature des fonds et le mode d'application.

**Séchage (20°C - 65%HR)**

: Sec 1 h.

**Recouvrable**

: 4 à 6 h.

**Teintes**

: BLANC.

**Stockage**

: 1 an en emballage plein et fermé à l'abri du gel et des fortes chaleurs.

**Conditionnement**

: 15L et 5L.

**Préparation des fonds:**

*La qualité et la préparation des fonds seront conformes au DTU 59-1.*

- Les anciennes peintures mates ou plaques de plâtres cartonnées, enduits divers, carreaux de plâtre : ponçage dépoussiérage soigné, application d'une couche de **NEBRASKA ACRYL IMPRESSION**.
- Sur les bois bruts tendres (sapin/pin) : appliquer 1 couche de **NEBRASKA ACRYL IMPRESSION**.
- Sur les métaux ferreux, PVC, matières plastiques dures, anciens vernis, anciennes laques, métaux non ferreux/ferreux : après un ponçage soigné et l'application d'un primaire approprié, appliquer une couche **NEBRASKA ACRYL VELOURS**

**Application:**

- Conditions d'application** : DTU 59.1.
- Matériel d'application** : Brosse synthétique, Rouleau polyamide texturé / polyester tissé 10-12mm, pistolet.
- Nettoyage du matériel** : Eau.
- Diluant** : Eau.
- Dilution :** : Brosse (Prêt à l'emploi), Rouleau poil 10/12 mm (Prêt à l'emploi).  
Airless (Prêt à l'emploi).

**SYSTEME D'APPLICATION**

Support	Impression	Finition
Enduits au mortier de liant hydraulique, enduits de dégrossissage ou de lissage, plaques de plâtre à épiderme cartonné	<b>NEBRASKA ACRYL IMPRESSION</b>	1 à 2 couches <b>NEBRASKA ACRYL VELOURS</b>
Anciennes peintures adhérentes		
Bois bruts tendres		

**HYGIENE ET SECURITE**

Consulter la fiche de données de sécurité.

**FICHE TECHNIQUE – Janvier 2016 annule et remplace toute fiche antérieure.**

Les données physico-chimiques données dans cette fiche sont valables pour le produit blanc.  
La valeur de COV indiquée représente la valeur du produit prêt à l'emploi, après mise à la teinte, dilution... avec les produits de notre gamme. En aucun cas, elle ne peut engager notre responsabilité sur des mélanges qui seraient faits avec d'autres produits commerciaux, pour lesquels nous ne connaissons pas la réelle teneur en COV.  
La présente fiche technique a pour but d'informer notre clientèle sur les propriétés de notre produit. Les renseignements qui y figurent sont fondés sur nos connaissances actuelles. Nous invitons notre clientèle à vérifier l'adaptation du produit à la nature et à l'état des fonds et à procéder à des essais représentatifs. Il appartient à notre clientèle de vérifier que la présente fiche n'a pas été remplacée ou modifiée par une édition plus récente.

**GESTION DES DECHETS**

Les outils seront nettoyés immédiatement après usage avec de l'eau.  
Protégeons l'environnement.  
- Laver soigneusement le matériel après utilisation. Le rincer avec très peu d'eau dans un récipient, laisser cette eau s'évaporer. Le résidu sec peut alors être jeté à la poubelle.  
- Bien essuyer le matériel. Bien refermer l'emballage après usage. Veillez à déposer votre emballage vide dans une déchetterie. Ne pas jeter les résidus à l'égout.  
Les déchets ne doivent être ni abandonnés, ni brûlés à l'air libre, ni rejetés dans le milieu naturel ou dans le réseau d'assainissement ou les ordures ménagères. Renseignez vous auprès de vos autorités locales pour connaître les modalités d'élimination et de collecte.